

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 23 MARS 2009**

L'an deux mille neuf, le 23 mars à 11 heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes à St DENIS DE JOUHET, en session ordinaire, sous la présidence de M. Pascal COURTAUD, Président.

Étaient présents: MM. COURTAUD. PINTON. GARRY. DEMENOIS. RAFFINAT. PICAUD. DURIEUX. SOHIER. BRETAUD. ALLELY. PIROT. LANGLOIS. PASQUET. ROSSIGNOL. HEMERY. COLLET. GRANDHOMME. LAGAUTRIERE. BOURY. DUPLAIX. CALAME. DEGUET. Mmes TRIBET. PERICAT. RENAULT. BRETAUD délégués ayant voix délibérative.

Assistaient également: M. BOUSSAGEON. TISSIER. LAGOUTTE. BRE. SIMON. Mme BIDEAUX.

Date de convocation: 11 mars 2009

Comptes Administratifs et Comptes de gestion 2008

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur communautaire accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Approuve les comptes administratifs, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête des résultats définitifs.

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2008 par le Receveur communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Budget principal
Affectation du résultat 2008**

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

Vu les résultats figurant au compte administratif 2008 approuvé ce même jour:

-excédent de fonctionnement cumulé:	59 325,94
-déficit d'investissement cumulé:	82 966,92

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement défini comme suit, est excédentaire

Déficit d'investissement cumulé:	82 966,92
+ dépenses restant à réaliser:	26 140,96
- recettes à recevoir:	<u>118 949,60</u>
	- 9 841,72

Le Conseil communautaire décide d'affecter en reports à nouveau les résultats cumulés des sections de fonctionnement et d'investissement.

Le contenu de cette décision sera repris dans le Budget Primitif 2009

Budget Atelier Relais

Affectation du résultat

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

Vu les résultats figurant au compte administratif 2008 approuvé ce même jour:

- excédent de fonctionnement cumulé:	8 081,08
- déficit d'investissement cumulé:	35 569,28

Vu la délibération du 15 décembre 2008 décidant la suppression du budget atelier relais à compter de l'exercice 2009 et la reprise de ses écritures dans le budget principal,

Le Conseil communautaire décide de reprendre dans le budget principal de l'exercice 2009 en reports les résultats cumulés de fonctionnement et d'investissement du budget annexe atelier relais.

Budget Ordures Ménagères

Affectation du résultat

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

Vu les résultats figurant au compte administratif 2008 approuvé ce même jour:

- excédent de fonctionnement cumulé:	59 386,93
- déficit d'investissement cumulé:	6 600,51

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement défini comme suit est excédentaire

Déficit d'investissement cumulé:	6 600,51
+ dépenses restant à réaliser:	0,00
- recettes restant à recouvrer:	<u>35 000,00</u>
	- 28 399,49

Le Conseil communautaire décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement et d'investissement en reports à nouveau:

Le contenu de cette décision sera repris dans le budget primitif 2009

Signature d'un acte

Désignation d'un Vice-président

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que par délibération du 13 décembre 2007, il avait décidé de procéder auprès de la Commune d'Aigurande à l'acquisition de terrain cadastré AL n°350 à Aigurande, moyennant l'euro symbolique, et désigné un vice-président pour signer l'acte à intervenir.

Compte tenu des modifications intervenues dans l'exécutif de la Communauté suite aux élections générales de mars 2008, il convient de procéder à nouveau à cette désignation.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, désigne Monsieur André GARRY, Vice-président de la Communauté pour signer au nom de la Communauté l'acte authentique d'acquisition du terrain AL n° 350 sis à Aigurande.

ZA de Montchevrier

Choix du Bureau d'Etudes

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire qu'une consultation de bureau d'études à été réalisée et qu'il convient d'en désigner un pour la réalisation des études de réalisations et pour le suivi des travaux.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré, décide de retenir le Bureau d'Etudes IRIS Conseil de Valence.

Titre Electroniques Sécurisés
Convention avec la Mairie d'Aigurande

Monsieur le Président indique au Conseil communautaire que dans le cadre de la mise en place des Titre Electroniques Sécurisés, la Commune d'Aigurande a été choisie pour la mise en place d'une station de délivrance des passeports biométrique et que celle-ci sera installée à la Maison des Services.

Il indique également que cette mise en place fera l'objet d'une convention entre la Préfecture et la Mairie d'Aigurande et qu'il conviendra de réaliser une convention entre la Mairie d'Aigurande et la Communauté de communes pour lui confier la gestion.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré, accepte la mise en place d'une station de délivrance des Passeports biométriques à la Maison des services, et autorise le Président à signer la convention à intervenir avec la Mairie d'Aigurande.